

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00327

**CONTRAT DE RIVIERES ONDAINE-LIZERON - AMENAGEMENT DE L'ONDAINE
AU PERTUISET - VALIDATION DE L'AVANT-PROJET ET DEPOT DES
DOSSIERS REGLEMENTAIRES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 61

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,
M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON,
Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET,
M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

RECU EN PREFECTURE

Le 27 septembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180913-D20180032710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180927

Membres titulaires absents excusés :

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018

CONTRAT DE RIVIERES ONDAINE-LIZERON - AMENAGEMENT DE L'ONDAINE AU PERTUISET - VALIDATION DE L'AVANT-PROJET ET DEPOT DES DOSSIERS REGLEMENTAIRES

Le lit de l'Ondaine dans la traversée de la commune d'Unieux a été déplacé et fortement artificialisé au cours des siècles passés, afin de permettre le développement urbain de la vallée.

A cette époque, l'Ondaine collectait directement les eaux usées des communes qu'elle traversait.

Pour diminuer la pollution engendrée dans la Loire, une prise d'eau a été construite au lieu-dit Le Pertuiset au cours des années 70. L'ouvrage canalisait l'Ondaine et permettait de dévier les eaux vers la station d'épuration en dehors des périodes de crues.

Cette prise d'eau a été abandonnée dans les années 90, un collecteur d'eaux usées ayant été mis en place pour éviter le transit des eaux usées par la rivière.

Aujourd'hui sans usage, elle génère un rétrécissement important du lit qui favorise les débordements. Les études du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) ont mis en évidence qu'en crue centennale la RD 3 serait coupée.

Par ailleurs, le cours d'eau est très artificialisé, ne jouant aucun rôle écologique ou paysager.

Dans ce contexte et pour répondre aux objectifs du Contrat de rivière Ondaine-Lizeroon et du Programme d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI) Ondaine, il est prévu de démanteler l'ouvrage, redonner plus d'espace à la rivière pour gérer les crues et renaturer son lit et ses berges.

L'étude d'avant-projet a été présentée en comité de pilotage le 3 juillet 2018. Le scénario retenu a recueilli un avis favorable de l'ensemble des financeurs acteurs.

A ce stade, le montant de l'opération sous maîtrise d'ouvrage Saint-Etienne Métropole est estimé à 700 000 € HT, se répartissant de la façon suivante :

- 50 000 € HT correspondant aux études préalables et maîtrise d'œuvre,
- 650 000 € HT de travaux constitués de 455 000 € HT de travaux d'aménagement de rivière et 195 000€ HT de dévoiement du réseau d'eaux usées situé dans l'emprise de l'aménagement.

En ce qui concerne ce dévoiement de réseau, une partie de ce dernier devait nécessiter une réhabilitation en 2018. Le montant correspondant à ce tronçon sera engagé sur le budget annexe assainissement de Saint-Etienne Métropole.

L'autre partie du réseau située en amont, compte tenu de sa vétusté, fera l'objet d'une répartition des coûts pour moitié entre le budget général rivières et le budget assainissement.

Grâce aux différents financements, notamment de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Loire, Saint-Etienne Métropole peut prétendre à une aide financière de 70 % sur l'ensemble de la dépense.

Les emprises foncières nécessaires appartiennent à la commune, au Département de la Loire ou à Saint-Etienne Métropole. Des conventions ou des rétrocessions des terrains seront mises en place.

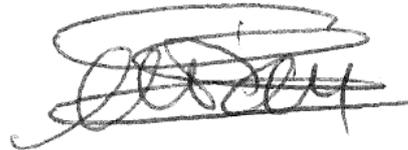
A ce stade du projet, il est nécessaire de déposer un dossier d'autorisation environnementale unique.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à déposer les dossiers réglementaires nécessaires à l'aboutissement du projet,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 430 CT ONDA 230 sur le budget Rivières section d'investissement et à l'opération n°387 ONDA RD du budget assainissement,**
- **les recettes correspondantes seront perçues à l'opération n° 430 du budget principal et 387 du budget Assainissement de l'exercice 2018 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU